ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1597

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

		/
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	6 600 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	6 600 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	6 600 000	6 600 000
SOLDE	()

ART. 35 N° II-1597

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	6 700 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	6 700 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	6 700 000	6 700 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accroître les fonds alloués à l'hébergement d'urgence, et ce conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

En effet, à plusieurs reprises, et une fois encore dans son dernier rapport d'exécution budgétaire de la mission cohésion des territoires pour 2022, la Cour des comptes insiste vivement sur l'importance d'appliquer un taux de réserve de 0,5 % aux crédits destinés au soutien des structures d'hébergement d'urgence et de logements adaptés. Cette démarche est justifiée par le fait que ces dépenses peuvent être comparables à celles relevant principalement des prestations sociales, qui bénéficient d'un taux de réserve de 0,5 %, comme c'est le cas pour le programme 109 « Aide à l'accès au logement ».

Cette réserve revêt une importance cruciale pour atteindre notre objectif. Et à ce titre, nous souhaitons rappeler que l'ancien ministre du logement, Olivier Klein, déclarait en octobre 2022 : « Aucun enfant ne doit dormir dans la rue cet hiver. »

Malheureusement, moins d'un an plus tard, un grand nombre d'adultes et d'enfants, dont la plupart sont étrangers, ont été expulsés de leurs lieux d'hébergement d'urgence dans toute la France. Par exemple, les Alpes-Maritimes ont connu 488 expulsions cet été, et la Haute-Garonne en a enregistré 344. Ainsi, selon la fondation Abbé Pierre, l'État aurait laissé entre 2000 et 3000 personnes sans abri au cours des derniers mois. Le secteur associatif estime que ces décisions sont en grande partie liées à des contraintes financières, et la presse a relayé des lettres de préfets demandant la réduction du nombre de places en hébergement d'urgence ou l'établissement de priorités parmi les bénéficiaires pour faire face à l'urgence.

ART. 35 N° II-1597

Dans ce contexte, cet amendement apparaît comme une ultime ligne de défense contre des choix socialement inacceptables et préjudiciables pour notre société.

Afin de gager cette augmentation du budget du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérable » dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de prélever l'augmentation des crédits de ce programme, en autorisation d'engagement à hauteur de 6600000 d'euros, et en CP à hauteur de 6700000 euros, sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » via son action n° 4 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction », et ce au profit de l'action n° 12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérable ». Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ces programmes, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.